



# Carghjese

CASA CUMUNA

## DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le trois avril deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le 09 avril, à dix-sept heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean-Claude DONZELLA.

Membres : 15

N°2026/21

### MEMBRES :

ALESSANDRI Jérôme – Christophe ANTONINI – Charles CAPODIMACCI- Philippe CARLINI -Vanina CILOTE LECA – Gabriel CINOTTI – Jean-Claude DONZELLA - Frédérique FEDI - Marie-Angèle GAFFORY DEMARCY - Guillaume DUBOIS – Laurence HARCHAOUI - Nathalie PALTRINIERI – Marilyne PANCHETTI – Johanna PIREDDA – Pascal ROCHICCIOLI

### ABSENTS REPRESENTES :

ROCHICCIOLI PASCAL. DUBOIS GUILLAUME. HARCHAOUI LAURANCE

### ABSENTS :

---

**OBJET : Renouvellement des membres du Syndicat d'Energie de la Corse-du-Sud**

---

M...LECA VANINA CILOTE..... VANINA.....a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du SDE2A.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**PROCLAME** que les délégués titulaires et suppléants figurant ci-dessous siégeront au sein du SDE2A.

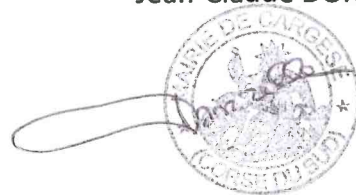
Titulaires	Suppléants
CRAFFONY DE MARCEY MARIE AUDESE	LECA FANESE CILOTE VANNINA
CARONNACCI CHARLES	CRANUINI PHILIPPE
DONZELLA JEAN-CLAUDE	ANTONINI CHRISTOPHE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le(a) secrétaire de séance

Le Maire  
Jean-Claude DONZELLA



**Voies et délais de recours** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.